

**Supplément n° 1 au  
Prospectus d'Emission et d'Admission  
d'Obligations Crédit Agricole S.A.**  
à coupon zéro indexés sur la performance de l'indice EURO STOXX 50®,  
Février 2017 / Février 2027  
d'un objectif de montant nominal minimum de 10 000 000 euros  
susceptible d'être porté à un objectif de montant maximum de 85 000 000 euros  
Code valeur FR0013224714

**SUPPLEMENT AU PROSPECTUS**

*(établi en application des articles 211-1 à 216-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)*

Ce document (le « **Supplément n°1** ») est un supplément au Prospectus d'Emission et d'Admission d'Obligations Crédit Agricole S.A. à coupon zéro indexés sur la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, daté du 5 janvier 2017 et ayant reçu de l'AMF le visa n°17-004 en date du 5 janvier 2017 (le « **Prospectus** »).

Le Supplément n°1 vient compléter le Prospectus et doit être lu conjointement avec celui-ci. Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le Supplément n°1.

En application de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, dans le contexte d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément n°1 ont le droit de retirer leur acceptation entre la date de publication du présent Supplément n°1 et le 31 janvier 2017 inclus



**Visa de l'Autorité des Marchés Financiers**

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°17-036 en date du 26 janvier 2017 sur le présent Supplément n°1. Ce Supplément n°1 a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Supplément n°1 et du Prospectus sont disponibles, sans frais, aux heures habituelles de bureau, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) auprès de :

Crédit Agricole S.A. - Service des Publications, 12 Place des Etats Unis – 92127 Montrouge Cedex.

Le Supplément n°1, le Prospectus et l'ensemble des documents qui composent celui-ci, sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou sur le site Internet de l'Émetteur : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)

Responsable de l'information : Monsieur Jérôme GRIVET, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

(\*) taux constaté aux environs de 10h34 heures en date du 5 janvier 2017

## Sommaire

<b>RESPONSABLE DU SUPPLEMENT N°1</b>	<b>3</b>
<b>MISE A JOUR DES EVENEMENTS RECENTS</b>	<b>4</b>

## ***RESPONSABLE DU SUPPLEMENT N°1***

### **1.1. RESPONSABLE DU SUPPLEMENT N°1**

Philippe BRASSAC, Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

### **1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément n°1 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Montrouge, le 25 janvier 2017

**Le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.**

Philippe BRASSAC

## **MISE A JOUR DES EVENEMENTS RECENTS**

Le point suivant est ajouté à la section « Evènements récents » figurant au Chapitre IV en pages 51 à 62 du Prospectus :

### **EVENEMENTS RECENTS**

#### **4. Dépréciation de l'écart d'acquisition sur LCL de 491 millions d'euros, dividende 2016 inchangé à 0,60 euro par action**

Montrouge, le 20 janvier 2017

Cette charge n'affecte ni la solvabilité, ni la liquidité, ni la politique de dividende de Crédit Agricole S.A. et ne remet pas en cause les engagements pris dans le cadre de son Plan à Moyen Terme « Ambition Stratégique 2020 ».

L'environnement macroéconomique et financier actuel dans lequel LCL opère, notamment le contexte de taux bas ayant conduit à des renégociations massives des prêts immobiliers, pèse sur la valeur d'utilité de LCL et aboutit à la constatation d'une dépréciation de l'écart d'acquisition<sup>1</sup>.

Cette dépréciation sera enregistrée dans les comptes consolidés 2016 publiés le 15 février 2017, soit une charge non déductible de 491 millions d'euros qui impacte directement le résultat net part du Groupe. Toutefois, elle n'affecte ni la solvabilité de Crédit Agricole S.A. ou du Groupe Crédit Agricole, les écarts d'acquisition étant déjà intégralement déduits dans le calcul des ratios de solvabilité, ni leur liquidité, la charge de dépréciation n'entraînant aucun décaissement en numéraire.

La politique de distribution de résultat de Crédit Agricole S.A. n'est pas non plus affectée : le Conseil d'Administration confirme son intention de proposer à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les résultats 2016 un dividende de 0,60 euro par action ; ce dividende a d'ores et déjà été déduit en totalité de la base de capital Common Equity Tier 1 au 30 septembre 2016 (ratio CET1 non phasé de 12,0% à cette date). A partir de 2017, le Conseil d'Administration confirme également son intention de proposer un dividende correspondant à 50% du résultat attribuable par action et de ne pas baisser le niveau du dividende par rapport à 2016.

Hors cette charge de dépréciation, le résultat net part du Groupe sous-jacent 2016 de Crédit Agricole S.A. sera en ligne avec le consensus<sup>2</sup> des estimations des analystes disponibles à la date du 19 janvier 2017. Ces résultats reflètent une activité commerciale dynamique dans tous les métiers ainsi que la solidité du modèle de Banque universelle de proximité.

Enfin, Crédit Agricole S.A. réaffirme les objectifs financiers fixés pour l'année 2019 dans le cadre de son Plan à Moyen Terme « Ambition Stratégique 2020 » publié en mars 2016 :

- résultat net part du Groupe supérieur à 4,2 milliards d'euros ;
- ratio CET1 non phasé supérieur ou égal à 11% ;
- RoTE supérieur à 10%.

Ces objectifs de résultat et de RoTE s'entendent avant l'intégration de Pioneer Investments, dont les effets sont détaillés dans le communiqué de presse détaillant le projet d'acquisition de cette société publié par le Groupe le 12 décembre 2016. Les résultats définitifs pour le quatrième trimestre et l'année 2016 seront publiés le 15 février 2017, les documents financiers les présentant seront disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers> à 7 heures du matin, heure de Paris.

<sup>1</sup> Dans le cadre de la préparation de l'arrêté de ses comptes consolidés, Crédit Agricole S.A. a procédé aux tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition inscrits à son bilan. Conformément aux normes comptables IFRS, ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur inscrite à l'actif et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

<sup>2</sup> Sources : Bloomberg, Thomson Reuters, IBES, consensus collecté par Crédit Agricole S.A.



---

***Société anonyme au capital de 8.538.313.578 euros  
12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France  
784608416 RCS Nanterre - APE 651 D***